

Diagonales : Montesquieu à Bruxelles

20-10-2015

"La loi de Genève qui exclut des magistratures, et même de l'entrée dans le Grand Conseil, les enfants de ceux qui ont vécu ou qui sont morts insolubles, à moins qu'ils n'acquittent les dettes de leur père, est très bonne. Elle a cet effet, qu'elle donne de la confiance pour les négociants ; elle en donne pour les magistrats ; elle en donne pour la cité même. La foi particulière y a encore la force de la foi publique." De l'esprit des lois, XVI.

On a évoqué à Bruxelles l'idée de suspendre le droit de vote des pays de la zone euro qui ne respecteraient pas leurs engagements financiers. Montesquieu fait des émules.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com